

Se faire vacciner lorsque l'on atteint un certain âge, c'est un geste aussi simple qu'indispensable.

La vaccination réduit le risque de contracter la maladie et de souffrir de ses complications parfois graves. Avant l'hiver, demandez conseil à votre médecin.

La vaccination contre la grippe est gratuite à partir de 65 ans.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé
Direction de la Santé

en collaboration avec
le Conseil Supérieur d'Hygiène

**Pour garder la forme cet hiver,
faites-vous vacciner
contre la grippe!**